

# Conseil des écoles fransaskoises No 310

Rapport annuel  
2015-2016



Conseil  
des écoles  
fransaskoises

## Table des matières

Table des matières .....	ii
Coordonnées de la division scolaire : .....	iii
Lettre de présentation .....	1
Introduction .....	2
Profil de la division scolaire .....	3
Gouvernance.....	7
Division scolaire et communauté .....	10
Orientation stratégique et établissement de rapports .....	12
Données démographiques (effectifs) .....	28
Installations, projets d'infrastructure et transport.....	31
Sommaire financier.....	35
Sommaire des revenus et des charges.....	35
Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations .....	36
Annexe .....	38
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	38
Paiements au conseil scolaire.....	38
Services personnels .....	38
Paiements de transfert .....	38
Paiements à des fournisseurs.....	38
Autres paiements .....	39
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés.....	40

## **Coordonnées de la division scolaire**

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201  
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741  
Numéro sans frais : 1-877-273-6662  
Télécopieur : 306-757-2040  
Site Web : [www.ecolefrancophone.com](http://www.ecolefrancophone.com)  
Courriel : [regina@cefsk.ca](mailto:regina@cefsk.ca)

## Lettre de présentation



Honorable Don Morgan Q.C.  
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire fransaskois n° 310 est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises, son rapport annuel pour l'exercice 2015-16. Ce rapport présente dans leurs grandes lignes les activités et réalisations du Conseil des écoles fransaskoises, ainsi que ses états financiers audités pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente du CSF,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christiane Guérette'. The signature is fluid and cursive.

Christiane Guérette.

## **Introduction**

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : le mandat scolaire, le mandat culturel et le mandat communautaire.

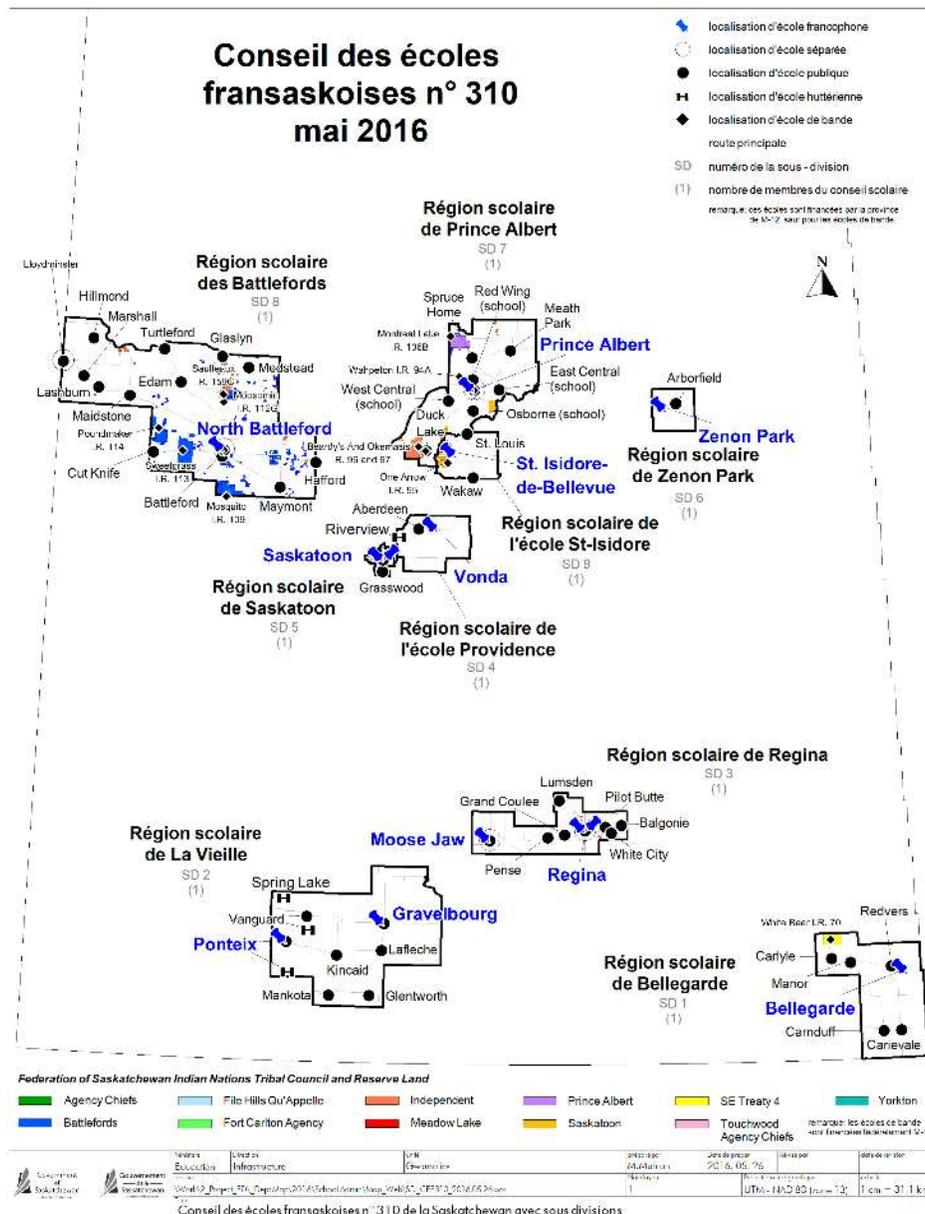
Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière telle que perçue par la haute direction est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements.

Les états financiers ci-joints ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

# Profil de la division scolaire

## Qui sommes-nous ?

Le Conseil des écoles francsaskoises (CÉF) est doté de 12 écoles et de 2 pavillons secondaires, répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté ci-dessous. La carte situe le CÉF. Le CÉF se compose de neuf régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et cinq régions en milieu rural.



## **Fondements philosophiques de la division**

En 2015-16, le CÉF a poursuivi son engagement envers son plan de réussite dont la portée vise le développement intégral des élèves fransaskois comme citoyennes et citoyens accomplis et fiers francophones. Le triple mandat du CÉF (scolaire, culturel et communautaire) est donc au cœur des initiatives d'amélioration continue du CÉF.

Des programmes d'études centrés sur les besoins particuliers des élèves fransaskois demeurent une composante essentielle des responsabilités conférées au CÉF. Ces programmes d'études doivent donc non seulement assurer la réussite scolaire de tous, mais également viser la construction langagière, identitaire et culturelle de l'élève fransaskois, tout en s'inspirant du milieu pour rendre les apprentissages signifiants pour l'élève. Les programmes d'études doivent aussi permettre le développement de compétences transversales.

Au CÉF, on actualise ces programmes d'études en activités pédagogiques vivantes et ciblées. De plus, on collabore étroitement avec le Ministère de l'Éducation pour la validation, l'exploration et l'implantation des nouveaux programmes d'études. Encore cette année, le CÉF a préconisé des approches pédagogiques et des moyens ciblés, éprouvés, qui assurent le développement de compétences durables chez les élèves. Par le fait même, une culture de gestion des apprentissages, axée sur les résultats, devient de plus en plus présente au CÉF ; cette culture est le résultat de plusieurs années d'efforts rigoureux à documenter les pratiques des pédagogues ainsi que les progrès des élèves.

À ce titre, le CÉF accorde une grande importance aux profils d'apprentissage des élèves et il soutient leur développement grâce, entre autres, à une équipe pédagogique multidisciplinaire dont les services comprennent l'orthopédagogie, la conseillanc en relation d'aide, en orientation scolaire, en psychologie scolaire, en orthophonie et en ergothérapie. Une équipe de conseillers pédagogiques et d'intervenants spécialisés appuient également les écoles dans les domaines des mathématiques, de la lecture et de la petite enfance. Cette équipe de collaboration offre de la formation continue aux différents intervenants du milieu scolaire. Ainsi, c'est dans un climat de collaboration, à l'instar d'une communauté d'apprentissage professionnelle, que ces professionnels de l'apprentissage améliorent leurs pratiques pédagogiques et augmentent l'ensemble de notre capacité collective, pour la réussite de chaque élève.

### **Les stratégies d'enseignement**

Pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques, les stratégies d'enseignement sont principalement fondées sur un enseignement structuré et directif, dont l'enseignement dit « explicite » fait partie. Les recherches récentes sur les stratégies d'enseignement les plus préconisées dans les écoles efficaces démontrent que ce type de stratégie d'enseignement est le plus susceptible d'améliorer, entre autres, la compréhension de lecture, particulièrement chez les élèves à risque. Ce processus débute par une analyse diagnostique des forces et des défis des élèves afin de promouvoir des interventions ciblées lors des temps d'enseignement. En 2015-16,

le CÉF a également poursuivi ses efforts pour soutenir l'intégration de meilleures pratiques au niveau de la petite enfance et de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

### **Compréhension de lecture**

Une partie importante du Plan d'amélioration continue (PAC) du CÉF porte sur différentes formes de littératie dont l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ainsi que l'établissement d'un cadre de référence permettant le cheminement identitaire des élèves.

Le CÉF insiste sur sept stratégies prédominantes dans la compréhension de lecture :

- utiliser le contexte et les entrées en lecture (systèmes de repérage) ;
- utiliser les connaissances antérieures ;
- utiliser l'inférence/prédire ;
- faire ressortir les idées principales et secondaires ;
- se rappeler et reformuler, résumer, faire des synthèses, tirer des conclusions ;
- reconnaître ou évaluer le message de l'auteur, le style et la technique ; et,
- réagir au texte en exprimant ses goûts et ses opinions.

Le cycle didactique est soutenu par un processus d'évaluation rigoureux, qui comprend l'évaluation diagnostique, formative et sommative. Ces évaluations permettent de comprendre le profil initial de l'apprenant, de l'accompagner tout au long de ses apprentissages et de cerner le niveau d'atteinte des résultats d'apprentissage à un moment donné dans le temps.

## Aperçu général du programme

La programmation offerte en français, langue première, dans l'ensemble des 14 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
  - français fransaskois (français langue première) ;
  - *english language arts* (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
  - mathématiques ;
  - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
  - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
  - sciences ;
  - sensibilisation aux carrières ;
  - arts pratiques et appliqués ; et,
  - éducation artistique (1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
  
- Des programmes d'initiation aux métiers en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année (Arts pratiques et appliqués).
  
- Un programme de prématernelle ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein.
  
- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral).
  
- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

## Gouvernance

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

### Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

#### Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la direction du personnel administratif ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

#### Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est organisé en neuf régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus à l'automne 2012 pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Depuis, d'autres ont été élus dans le cadre d'élections partielles. Les membres du conseil scolaire, au 31 août 2016, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 .....Joseph Poirier  
Région scolaire de la Vieille n° 2 .....Maria Lepage  
Région scolaire de Regina n° 3 .....Alpha Barry (Président du conseil)  
Région scolaire de l'école Providence n° 4  
Région scolaire de Saskatoon n° 5  
Région scolaire de Zenon Park n° 6  
Région scolaire de Prince Albert n° 7.....Dawn Krohn  
Région scolaire des Battlefords Park n° 8..... Clarence Briand  
Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9.....Élizabeth Perreault

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2015-16 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Maria Lepage



Alpha Barry



Dawn Krohn



Clarence Briand



Élizabeth Perreault

## **Conseils école-communauté/conseils d'école**

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante-six conseillères et conseillers d'école.

Le CÉF comporte douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. La valeur ajoutée des conseils d'école peut être évaluée en termes de l'apport de la participation des parents au bénéfice des élèves. Ces conseils d'école sont cogestionnaires avec la direction d'école du plan local d'amélioration continue de leur école respective.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au conseil scolaire en matière de programmation et d'infrastructure. Tous les conseils d'école ont la responsabilité de soumettre des recommandations au CSF quant aux permissions d'admission. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PLAC ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

## **Division scolaire et communauté**

Le CÉF fait partie intégrante de la communauté francosaskoise. De par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents ainsi qu'à des partenariats conclus pour le bénéfice des élèves et de leurs parents.

Inspiré par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents et aux partenariats qui favorisent la réussite des élèves, tout comme l'épanouissement de la communauté francosaskoise. Le CÉF travaille en liaison étroite avec d'autres organisations communautaires, municipales, provinciales, nationales et du secteur privé. Le CÉF tient compte de ce qu'elles font, et coordonne ses activités avec elles en partageant les ressources, l'information et les compétences. Le CÉF soutient activement les réseaux éducatifs francophones et de la majorité, participant à leurs affaires, appliquant ses politiques et critères professionnels dans les limites de ses possibilités, notamment par le partage des expériences, des compétences et expertises.

Les activités du CÉF constituent un ensemble composé d'initiatives bien choisies, aménagées et évaluées. Elles sont conformes à la vision et la mission du CÉF, tout en contribuant à augmenter la confiance du public. Le CÉF diffuse les principes fondamentaux qui constituent ses valeurs ; les fondements de sa mission. Il collabore avec les gouvernements et la communauté francosaskoise pour faire respecter ses obligations constitutionnelles, son assise juridique et organisationnelle, et son aptitude à remplir son mandat éducatif en toute autonomie. Le CÉF exécute un ensemble de programmes essentiels correspondant aux besoins régionaux déterminés par le Conseil scolaire francosaskois.

### **Engagement parental et communautaire**

La participation des conseils d'école à la planification d'événements familiaux tels que le Carnaval d'hiver, les soupers spaghettis, la réalisation de campagnes de financement pour un terrain de jeux, pour de l'équipement sportif, pour des voyages en Europe, pour la préparation de repas sains pour les élèves, leur participation aux préparatifs des portes-ouvertes, la semaine de l'appréciation du personnel où la réalisation de projets de littératie illustre à quel point les parents, à leur façon, sont engagés dans la réussite scolaire, identitaire et culturelle de leurs enfants. Le CÉF reconnaît l'importance de la contribution des parents à la vie des élèves francophones.

### **Partenariats communautaires**

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la

culture francophones chez les élèves. Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants dans le cadre de projets ponctuels :

- l'Association des parents fransaskois ;
- l'Association canadienne-française de Regina ;
- la Société canadienne-française de Prince Albert ;
- l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan ;
- le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- la Troupe du jour ;
- la Coopérative des publications fransaskoises ;
- l'Assemblée communautaire fransaskoise ;
- le Conseil de la coopération de la Saskatchewan ;
- l'Association jeunesse fransaskoise ;
- le Conseil culturel fransaskois ;
- la Cité universitaire francophone ;
- le Collège Mathieu ;
- le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- la Société historique de la Saskatchewan ;
- la Société Radio-Canada ;
- l'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- l'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- l'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- la Fédération nationale des conseils scolaires francophones ;
- les Chevaliers de Colomb ;
- les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois ;
- les Auvergnois de Ponteix ;
- la Fédération des francophones de Saskatoon ;
- l'Université de Regina ; et,
- la Saskatchewan School Boards Association.

## **Orientation stratégique et établissement de rapports**

### **Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation**

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. LE PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du Ministère de l'Éducation. Le plan est censé façonner une nouvelle orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan.

L'année scolaire 2015-16 est la deuxième année du déploiement du PSSE 2014-20.

### **Stratégies durables**

Les stratégies durables comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents ;
- Enseignement différencié et de grande qualité ;
- Évaluation authentique et culturellement appropriée ;
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent ;
- Solides partenariats famille, école et communauté ; et,
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières.

## **Améliorer l'engagement et les taux de diplomation des élèves métis et des Premières Nations et *Following Their Voices***

### **RÉSULTATS :**

La collaboration entre les partenaires métis et des Premières Nations et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves dans leur apprentissage et fera passer les taux de diplomation en 3 ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % en juin 2020.

### **PRIORITÉ :**

En partenariat avec les partenaires métis et des Premières Nations, implanter l'initiative *Following Their Voices* (Phase 1).

**Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à l'engagement et aux taux de diplomation des élèves métis et des Premières Nations, ainsi qu'à la priorité *Following Their Voices***

Le CÉF accueille 30 élèves déclarés PMN&I au sein de son réseau. Ce petit nombre pose le défi des suivis statistiques en termes de taux de diplomation. Cependant, nous avons l'objectif de mettre en place un mécanisme de suivi qui nous permettra de mesurer spécifiquement les résultats d'apprentissage de ces élèves.

**Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à l'engagement et aux taux de diplomation des élèves métis et des Premières Nations, ainsi qu'à la priorité *Following Their Voices***

Le CÉF n'est actuellement pas identifié par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan comme étant un organisme devant débiter l'implantation.

## Mesures prises en lien avec l'augmentation de l'engagement et les taux de diplomation des élèves métis et des Premières Nations et *Following Their Voices*

### Notes finales moyennes

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

Moyennes des notes finales 2015-16						
Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10	73,0	80,4	76,1	80,4	61,1	nr
English Language Arts B 10	73,4	82,5	76,2	82,6	62,5	nr
Sciences 10	72,0	79,5	75,1	79,5	59,6	nr
Maths : travail et apprentis 10	72,8	80,3	76,1	80,3	60,8	nr
Maths : fondements et précalcul 10	72,4	78,5	74,8	78,5	60,3	nr
English Language Arts 20	74,4	79,3	76,3	79,3	64,7	nr
Maths : travail et apprentis 20	66,9	66,8	69,3	66,8	61,3	nr
Maths : fondements des mathématiques 20	73,6	73,0	75,3	73,1	63,6	nr

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

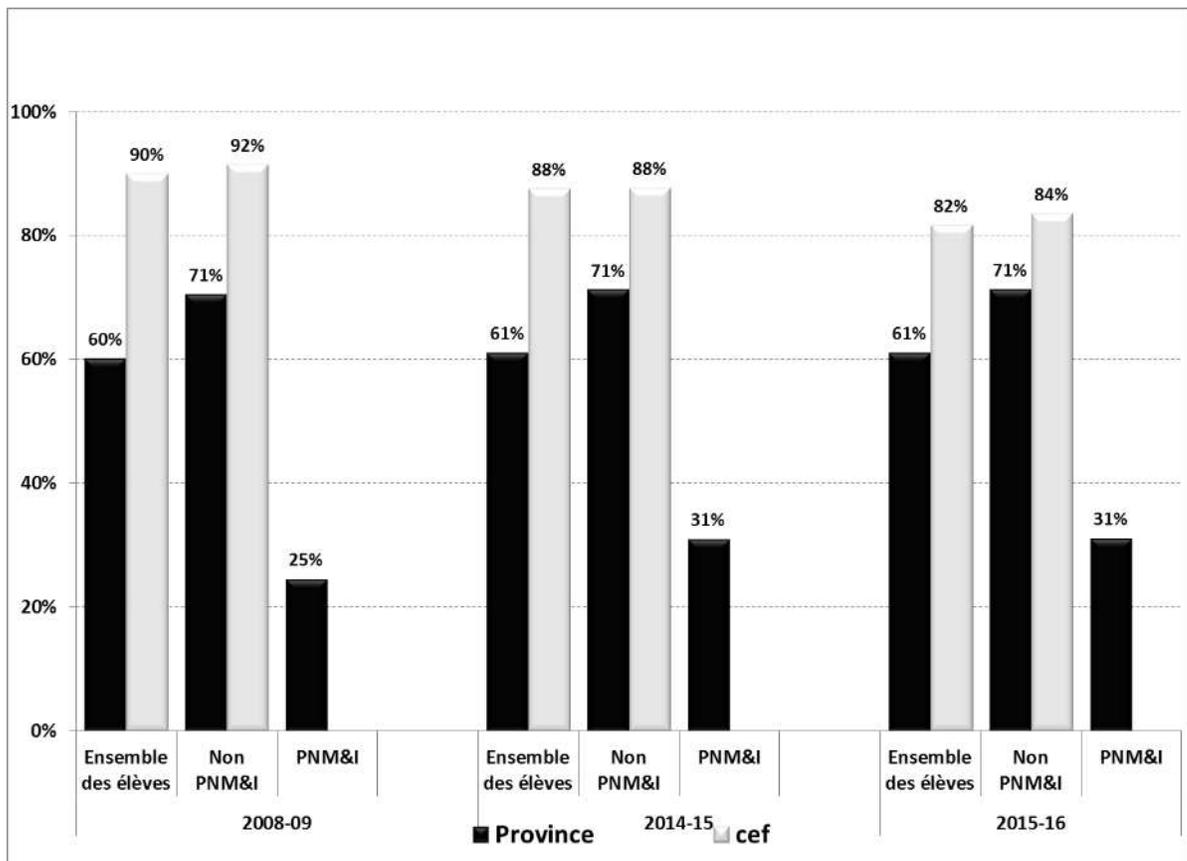
### Analyse des résultats

Le CÉF remarque avec fierté que les moyennes des résultats scolaires sont, majoritairement, supérieures à celles obtenues au niveau provincial. Nous soulignons tout particulièrement les moyennes de nos élèves en Anglais LA. Nous devons poursuivre nos efforts au niveau des mathématiques, car les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

### Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10<sup>e</sup> année que les élèves qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les proportions sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit ou plus crédits par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

### Analyse des résultats

Il est manifeste que les élèves du CÉF obtiennent un nombre de crédits supérieurs aux autres élèves de la province. Par ailleurs, l'on observe une légère tendance à la baisse depuis les trois dernières années. Dans ce contexte, l'analyse des causes explicatives permettra de rectifier la situation au cours des prochaines années. Fait à noter : le petit nombre de jeunes PNM&I ne permet pas d'obtenir des résultats chiffrés pour ce regroupement d'élèves. Par ailleurs, force est de constater que plus de huit élèves sur dix obtiennent minimalement 8 crédits par année.

## Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire, et *La Saskatchewan lit*

### RÉSULTATS :

D'ici au 30 juin 2020, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

### PRIORITÉ :

Mettre en place un ensemble unifié de stratégies provinciales susceptibles d'avoir l'impact le plus élevé sur le plan de l'enseignement et des interventions dans le domaine de la lecture (*La Saskatchewan lit*).

Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et sur la priorité *La Saskatchewan lit*.

- D'ici juin 2018, au moins 80% des élèves de 3<sup>e</sup> année atteindront au moins le niveau de lecture propre à leur année scolaire ou un niveau supérieur.
- D'ici juin 2018, au moins 80% des élèves de 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année atteindront le niveau de lecture et d'écriture propre à leur année scolaire ou supérieur.
- D'ici juin 2020, au moins 80% des élèves atteindront au moins le niveau en mathématiques propre à leur année scolaire ou un niveau supérieur.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et de la priorité *La Saskatchewan lit*.

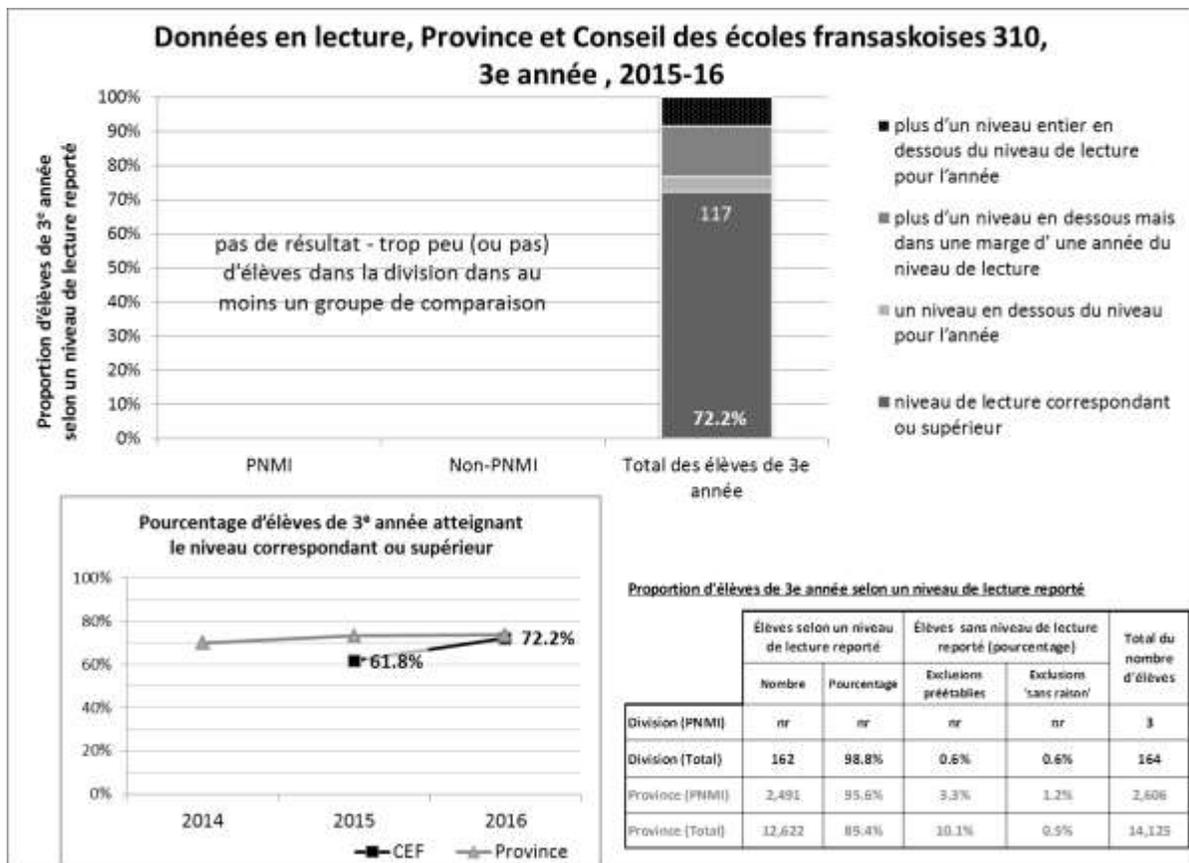
- Implanter un nouveau programme d'études de français de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> année.
- Implanter le programme la "*Saskatchewan lit*".
- Concevoir des rubriques provinciales en lecture et en écriture.
- Analyser les résultats et établir des cibles.
- Engager le personnel dans l'enseignement des stratégies en calcul mental.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths et de la priorité *La Saskatchewan lit*.

### Proportion des élèves de 3<sup>e</sup> année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3<sup>e</sup> année est considéré comme un indicateur clé de leur performance future.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau de lecture. Les tableaux sous le graphique indiquent le pourcentage des élèves de 3<sup>e</sup> année dans la province qui ont acquis les compétences en lecture de leur niveau scolaire ou d'un niveau supérieur, ainsi que la proportion des élèves de 3<sup>e</sup> année ayant atteint les niveaux de lecture signalés.



N.B. Les groupes de niveau de lecture sont basés sur des points de références établis à travers la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture ont été déterminés comme dénominateur. Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

### Analyse des résultats

Nous constatons avec satisfaction les progrès enregistrés par nos élèves. Les stratégies d'interventions doivent s'améliorer et s'appliquer sur une base individuelle, afin de soutenir les apprentissages des élèves en fonction de leur cheminement.

## Taux de diplomation

### RÉSULTATS :

D'ici au 30 juin 2020, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 %.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Les élèves du CÉF obtiendront, à 85%, leur diplôme d'études secondaires.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

- Engager les intervenants dans la démarche de la "Réponse à l'intervention" (RAI).
- Soutenir le développement et l'actualisation des plans de soutien pour les élèves à risque.

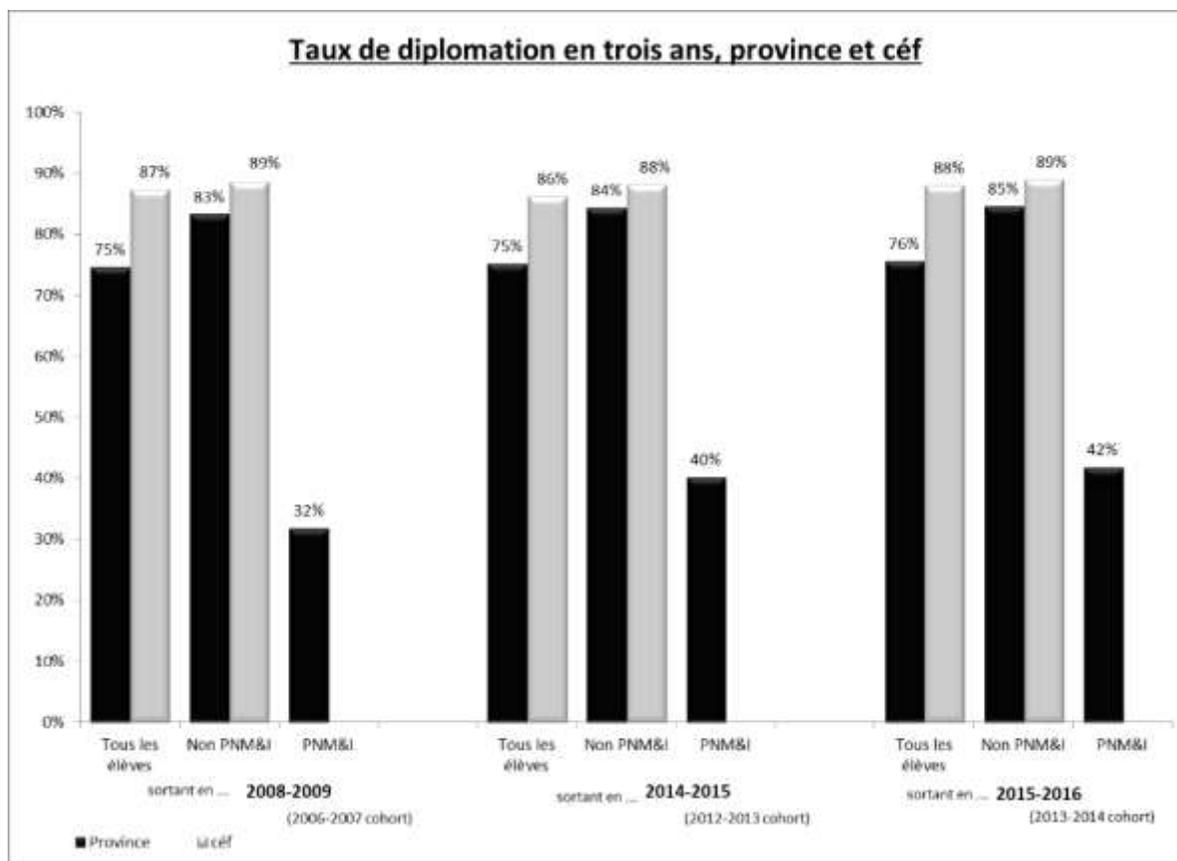
### Mesures prises en lien aux taux de diplomation

#### Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10<sup>e</sup> année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année  
Taux d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de trois ans  
(année de référence et deux années les plus récentes)



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

### Analyse des résultats

Les résultats obtenus au niveau de la diplomation démontrent que près de neuf élèves sur dix obtiennent leur diplôme d'études secondaires en trois ans. L'on remarque une légère hausse dans le nombre d'élèves obtenant leur diplôme. Ce nombre peut encore être amélioré, par la mise en place de mesures de suivi plus rigoureuses. Les taux de diplomation du CÉF sont supérieurs à ceux de la province, pour toutes les catégories d'élèves identifiées. Cependant, le petit nombre d'élèves PNM&I ne nous permet de faire des comparaisons avec les autres résultats obtenus en province.

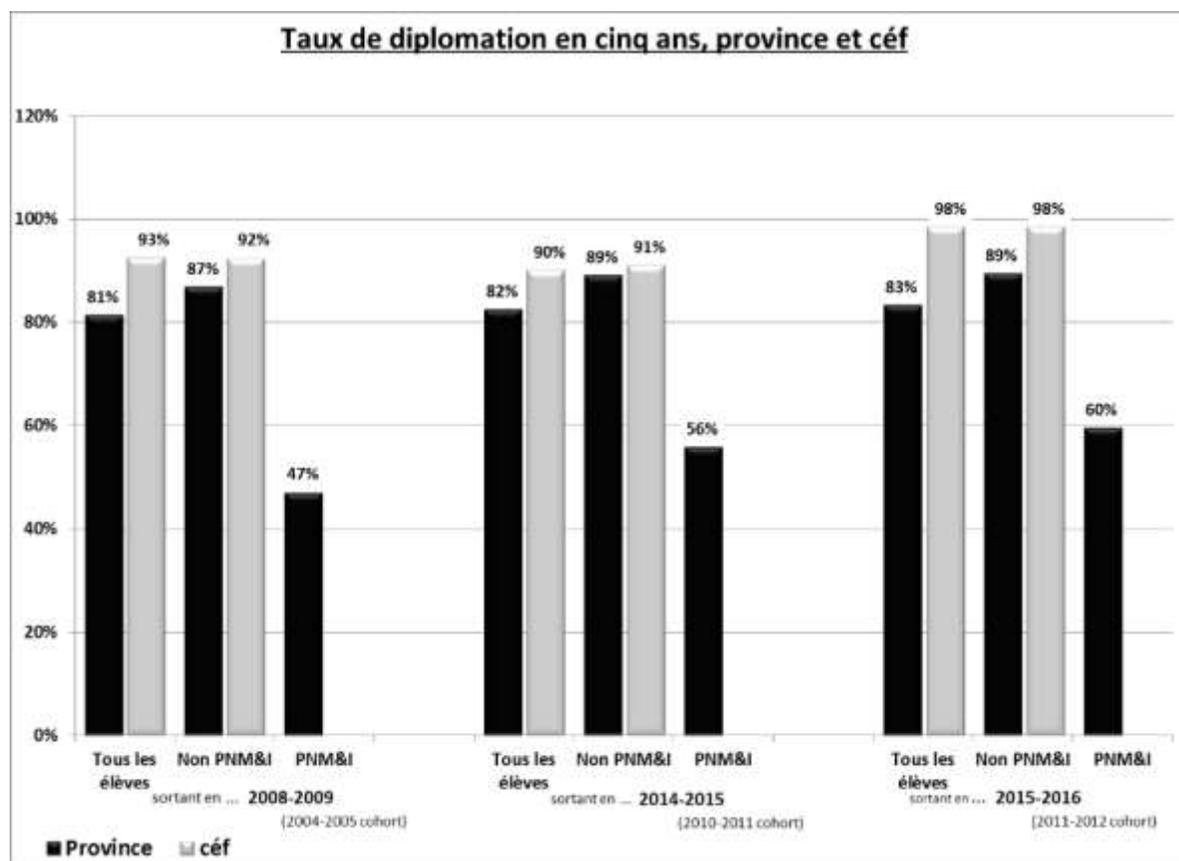
## Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de cinq ans

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10<sup>e</sup> année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les **cinq ans** suivant le début de la 10<sup>e</sup> année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

### Taux de diplomation en cinq ans

Obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année  
Taux d'élèves ayant terminé leur 12<sup>e</sup> année en moins de cinq ans  
(année de référence et deux années les plus récentes)



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux

qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

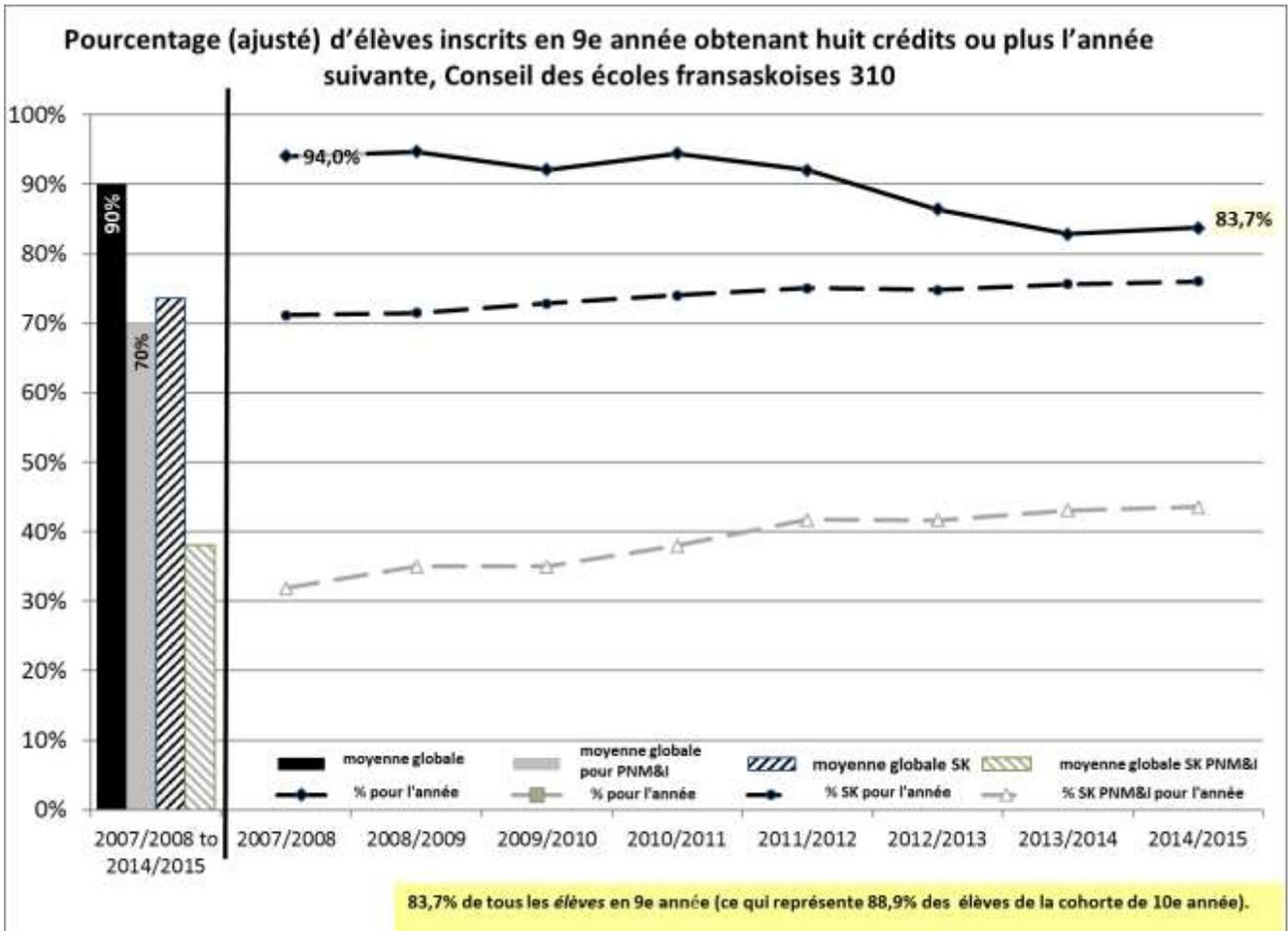
### **Analyse des résultats**

Nous avons observé une hausse de près de 10 points du taux de diplomation en 5 ans comparativement à celui de l'an dernier. Avec un taux de 98%, le CÉF qualifie près de 10 élèves sur 10.

### **La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année**

La transition de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris de ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure vise à démontrer à quel point les élèves de 9<sup>e</sup> année s'ajustent lors de la transition vers la 10<sup>e</sup> année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9<sup>e</sup> année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B. Les pourcentages sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenu huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

### Analyse des résultats

Nous constatons une baisse de près de 11 points sur la période ciblée. Nous allons procéder à la mise en place de mécanismes de suivi plus personnalisé au regard de cette composante. Les taux demeurent cependant significativement au-dessus de ceux obtenus par la province.

## Dépenses de fonctionnement

### RÉSULTATS :

D'ici au 31 août 2020, implanter une approche à l'échelle du secteur pour trouver des gains de productivité et ajouter de la valeur pour que le secteur soit mieux à même de répondre aux défis des besoins des élèves.

<b>Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux dépenses de fonctionnement</b>	Le CÉF vise à réduire les dépenses de fonctionnement administratif et à les réinvestir dans la salle de classe.  La réduction des dépenses administratives en 2015-16 s'élève à 26%.
<b>Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux dépenses de fonctionnement</b>	Le résultat de 26% de réduction des dépenses administratives en 2015-16 provient de : <ul style="list-style-type: none"><li>- La réorganisation sectorielle ;</li><li>- La révision de la pertinence des postes administratifs par une analyse organisationnelle.</li></ul>

## La petite enfance

### **RÉSULTATS :**

**D’ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre à l’élémentaire.**

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance

D’ici le 30 juin 2020, 90% des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre à l’élémentaire.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l’année scolaire 2015-16 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance

- Entretenir une réflexion avec les leaders et les intervenants sur la place qu’occupe la petite enfance.
- Accompagner les intervenants dans l’intégration des stratégies du guide “jouer et explorer” et les meilleures pratiques en petite enfance.
- Analyser les résultats des évaluations en petite enfance et établir des cibles d’amélioration.

### Mesures prises en lien avec la petite enfance

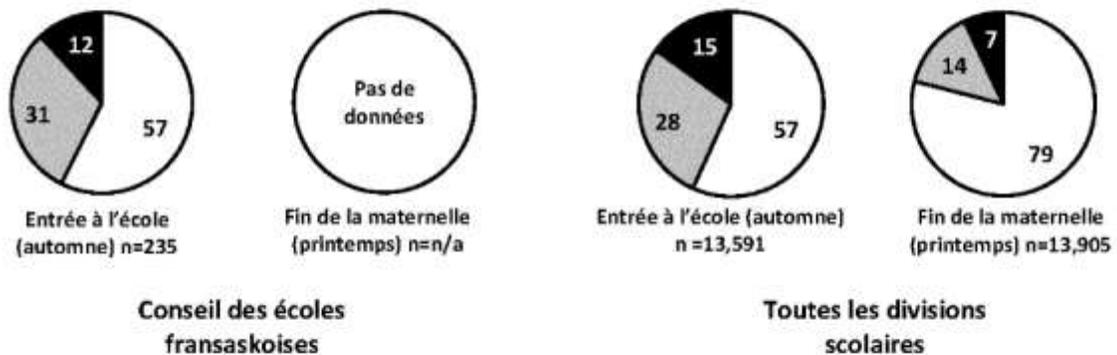
#### **Évaluation de la petite enfance (l’ÉPE-AE)**

L’évaluation de la petite enfance par appréciation de l’enseignant (ÉPE-AE) est un outil d’évaluation de l’état de préparation des enfants d’âge préscolaire qui fournit de l’information sur le développement et l’apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture. Les résultats de l’ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d’avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l’école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d’instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d’allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d’attendre que l’enfant ait subi un échec avant de réagir.

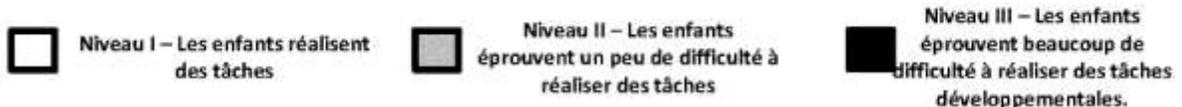
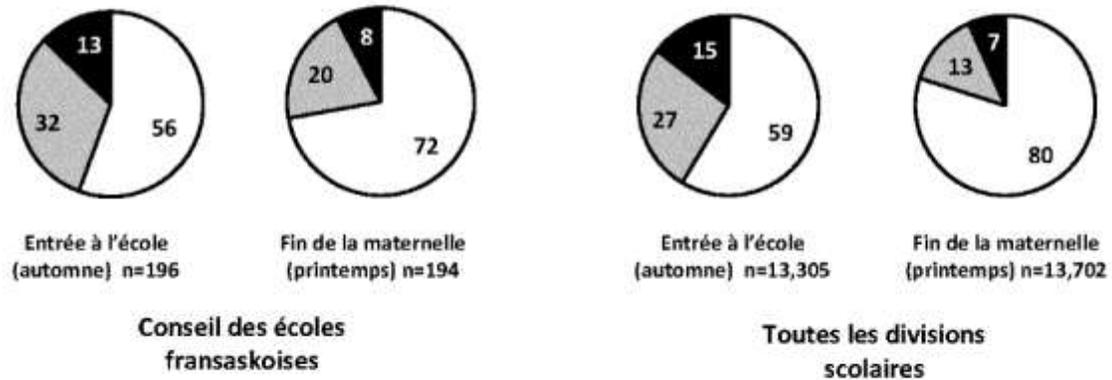
Le graphique montre le pourcentage par niveau RTI à la sortie de la maternelle, ainsi que les résultats provinciaux par catégorie.

## Prêt à apprendre: Évaluation de la petite enfance – Appréciation de l’enseignant (ÉPE-AE), catégories enseignement ciblé par niveau, résultats à l’entrée à l’école et à la fin de la maternelle, 2014-15 (de référence) et 2015-16

Recueil de données (de référence) 2014-15; % de valeur n pour les catégories entrée et sortie de la maternelle



Recueil de données 2015-16; % de valeur n pour les catégories entrée et sortie de la maternelle



N.B. La recherche démontre que l’identification précoce suivie d’une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la troisième année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Les enfants ayant des besoins au niveau 2 ou 3 à l’entrée de la maternelle sont réévalués avant la fin de la maternelle, ce qui permet aux

divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les données RTI du printemps servent aussi d'indicateurs sur le nombre d'élèves nécessitant potentiellement un soutien d'instruction de niveau 2 ou 3 durant leur transition de la maternelle vers la première année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

### **Analyse des résultats**

Les résultats obtenus démontrent ici une nette amélioration entre le début et la fin de la maternelle. Même s'il est trop tôt pour identifier une tendance à la hausse, il faut souligner que 72% des enfants étaient, à la fin de la maternelle, prêts à entreprendre les apprentissages de première année, comparativement à 56% en début d'année. L'accompagnement du personnel auprès de ces élèves a donc un effet bénéfique, qui améliore les chances de réussite une fois rendus à l'élémentaire.

Nous constatons, par ailleurs, que nous avons toujours 28% des élèves qui, à la fin de la maternelle, éprouvent des difficultés face aux tâches à réaliser. La question langagière est certes un élément explicatif, mais il faudra pousser l'analyse et mettre en place des actions concertées afin d'améliorer l'accompagnement de ces élèves vers la première année.

## Domaine prioritaire local de la division scolaire

Le Conseil des écoles fransaskoises veut soutenir les apprentissages des élèves.

### Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

Le CÉF a un portrait de tous ses apprenants.  
Tous les élèves du CÉF font des apprentissages.

### Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2015-16 afin de soutenir le domaine prioritaire local

- Mise sur pied d'une démarche visant à développer le profil des apprenants du CÉF.
- Implantation d'un nouveau gabarit dans l'outil de gestion des plans d'intervention locaux et formation du personnel enseignant.
- Le personnel de secrétariat des écoles a reçu un accompagnement afin de rendre uniforme l'utilisation du logiciel de gestion du dossier de l'élève.

**Les actions locales en lien avec la priorité :** Le portrait de l'apprenant et tous les élèves font des apprentissages.

En lien avec les actions mises en place, le CÉF a obtenu les résultats suivants :

- Toutes les écoles ont développé un profil de l'apprenant et, le CÉF a produit une compilation ;
- Toutes les écoles utilisent le nouveau gabarit des plans d'interventions locaux ;
- Les données socio-démographiques de l'élève doivent maintenant être saisies dans un outil centralisé.

### Analyse des résultats

Le personnel du CÉF a collaboré avec professionnalisme afin que l'organisation puisse atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. L'année prochaine sera une année de consolidation de ces actions.

## Données démographiques (effectifs)

Cette rubrique fournit les effectifs des élèves, du personnel et de la haute direction du CÉF.

### Élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup>

Niveau			
	2013-14	2014-15	2015-16
<b>Maternelle</b>	184	241	190
<b>1</b>	185	180	209
<b>2</b>	134	182	165
<b>3</b>	154	137	164
<b>4</b>	126	154	130
<b>5</b>	112	121	143
<b>6</b>	102	101	105
<b>7</b>	124	97	101
<b>8</b>	109	111	88
<b>9</b>	105	96	81
<b>10</b>	82	88	78
<b>11</b>	67	73	77
<b>12</b>	72	68	72
<b>Total</b>	<b>1556</b>	<b>1649</b>	<b>1603</b>
<b>Prématernelle</b>	347	221	191

Effectifs Sous groupe	Niveau	Année scolaire		
		2013-14	2014-15	2015-16
<b>Anglais-langue additionnelle</b>				
	<b>1 to 6</b>	29	22	23
	<b>7 to 9</b>	23	26	17
	<b>10 to 12</b>	15	25	17
	<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>73</b>	<b>57</b>

N.B. Les tableaux ci-dessus identifient le nombre réel d'élèves inscrits dans chaque année au 30 septembre de chaque année.

Source : Ministère de l'Éducation, 2016

## Élèves des prématernelles 3 ans et 4 ans

Écoles (année scolaire 2015-16)	Niveaux	
	PM3	PM4
Beau Soleil	2	3
Boréale	3	8
École canadienne-française		52
Bellegarde	2	7
Ducharme		8
Monseigneur de Laval - Élémentaire		61
Notre-Dame-des-Vertus	2	5
Père-Mercure	3	6
Providence		10
St-Isidore		10
Valois		9
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>179</b>

N.B. Le tableau ci-dessus identifie le nombre réel d'élèves inscrits en prématernelle 3 ans (PM3) et prématernelle 4 ans (PM4), au 30 septembre 2015.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2016

## Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
<b>Corps enseignant</b>	149,30
<b>Directeurs d'école et adjoints</b>	14,50
<b>Autre personnel pédagogique (personnel de soutien aux programmes pédagogiques) – psychologues scolaires, auxiliaires d'enseignement, coordonnateurs de communauté scolaire, orthophonistes, etc.</b>	93,45
<b>Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.</b>	22,00
<b>Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.</b>	25,20
<b>Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.</b>	9,00
<b>Haute direction – chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.</b>	4,00
<b>Effectif en équivalents temps plein (ETP)</b>	<b>317,45</b>

N.B. :

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.
- Certaines personnes peuvent relever de plus d'une catégorie. Par exemple, une enseignante qui fait aussi office de directrice d'école pourrait voir sa tâche fractionnée comme suit : 0,4 comme enseignante et 0,6 comme directrice.

## Haute direction

La rubrique « Haute direction » comprend le directeur général à l'éducation, le directeur général aux affaires et les personnes relevant directement de leur compétence.

Prénom Nom	Poste
Ronald Ajavon	Directeur général aux affaires
Bernard Roy	Directeur général à l'éducation
Luc Handfield	Directeur général à l'éducation par intérim
André Messier	Directeur général adjoint à l'éducation

## Installations, projets d'infrastructure et transport

### Installations

#### Liste des écoles 2015-2016

Liste des écoles 2015-2016		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 9 <sup>e</sup>	Ponteix
École canadienne-française Pavillon élémentaire	Prématernelle – 7 <sup>e</sup>	Saskatoon
École canadienne-française Pavillon Gustave-Dubois	8 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	
École Ducharme	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 <sup>e</sup>	Regina
École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Vonda
École secondaire Collège Mathieu	8 <sup>e</sup> – 12 <sup>e</sup>	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 <sup>e</sup>	Prince Albert

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2016

### Sommaire

Le CÉF est doté des installations suivantes :

- Douze écoles et deux pavillons secondaires, situés dans 11 localités. L'âge moyen de ces écoles est de 53 ans – la plus ancienne ayant 90 ans et la plus récente ayant été construite il y a 11 ans.
- Le siège social du CÉF est situé au deuxième étage du Pavillon secondaire des Quatre Vents de l'école Monseigneur de Laval. L'édifice date de 1976. Les rénovations des espaces intérieurs ont été terminées au mois d'avril 2013.
- Le CÉF dispose aussi de deux autres bureaux administratifs. Le bureau régional du CÉF à Saskatoon est situé dans l'édifice du Pavillon secondaire Gustave-Dubois de l'école

Canadienne française. Le second est situé à St-Isidore de Bellevue. Ce dernier abrite également les archives du CÉF.

- Le CÉF dispose de quatorze édifices à travers la province. Ces édifices sont également dotés d'une certaine capacité d'entreposage des équipements scolaires, d'entretien, de meubles et fournitures scolaires non utilisés.
- Les autobus blancs et scolaires du CÉF sont stationnés soit chez les chauffeurs et particuliers rémunérés à cette fin, soit au parc de stationnement de l'école.
- La plupart des écoles du CÉF n'ont pas été rénovées récemment. Cependant, certaines ont connu un ajout d'espaces ou une rénovation d'infrastructure selon le cas. Il est évident que la majorité des édifices du CÉF requière des rénovations ou réparations de toutes sortes. Que ce soit des réparations ou des remplacements de toits, changement de tuiles de planchers, de peinture ou de la modernisation des systèmes mécaniques.
- En 2015-2016 aucune portative n'a été octroyée au CÉF.

## Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2015-2016
École Boréale	Portative	Projet terminé en 2015-16	207 861 \$
École Père Mercure	Portative	Projet terminé en 2015-16	205 430 \$
École St-Isidore de Bellevue	Centre de petite enfance	Nouvelle construction et des rénovations pour le Centre de la petite enfance (CPE). Projet débuté en 2014-15 et terminé en 2015-16. 500 000 \$ de financement initial, plus la contribution de 106 026 \$ par le programme EPR (Entretien préventif et de rénovation) 2016-17.	124 251 \$
École Monseigneur de Laval	Remplacement du toit	Remplacement du toit du Centre des ressources, coûts engagés pour le projet 218 995 \$, frais de génie 22 816 \$.	57 919 \$
École Notre-Dame-des-Vertus	Démolition de la plus vieille section de l'école	Projet terminé en 2015-16, financement reçu de 161 103 \$, coûts au 15 mars 2016 s'élèvent à 181 060 \$, dépassement du budget au montant de 21 060 \$ financé par le programme EPR (Entretien préventif et de rénovation) 2016-17.	21 060 \$
<b>Total</b>			<b>616 521 \$</b>

## Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services afin d'assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les zones de fréquentation de chaque école fransaskoise sont déterminées en vertu des régions scolaires, mais le service de transport peut dépasser ces frontières. Les écoles sont toutes isolées. Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation peuvent engendrer des trajets d'autobus qui dépassent une durée d'une heure le matin et une heure en fin d'après-midi pour certains élèves des centres urbains et des milieux ruraux.

À Regina, la distance entre les deux écoles requière deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers avec des élèves qui fréquentent des écoles différentes reçoivent les services de deux différents autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles urbaines, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la 1<sup>ère</sup> année à la 12<sup>e</sup> peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. Dans les communautés où le service est assuré par le personnel et l'équipement du CÉF, il y a au moins un autobus scolaire de secours.

Le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombres d'élèves transportés	1 514 élèves
Élèves transportés à l'intérieur de la ville (compris dans le nombre ci-dessus)	1 097 élèves
Nombres de routes du CÉF	89 routes
Nombre d'autobus dans le parc	10 autobus (8 quotidiens & 2 autobus de réserve)
Kilomètres parcourus par jour	10 905 km
Moyenne de l'âge des autobus du CÉF utilisés pour le transport quotidien	9,6 ans
Capacité utilisée du parc	100 %
Moyenne de temps en autobus des élèves	55 minutes
La plus longue durée en autobus	90 minutes (deux routes)
Coût annuel par élève	2 632 \$
Coût par kilomètre parcouru *	365 \$

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2016.

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du Conseil des écoles fransaskoises.

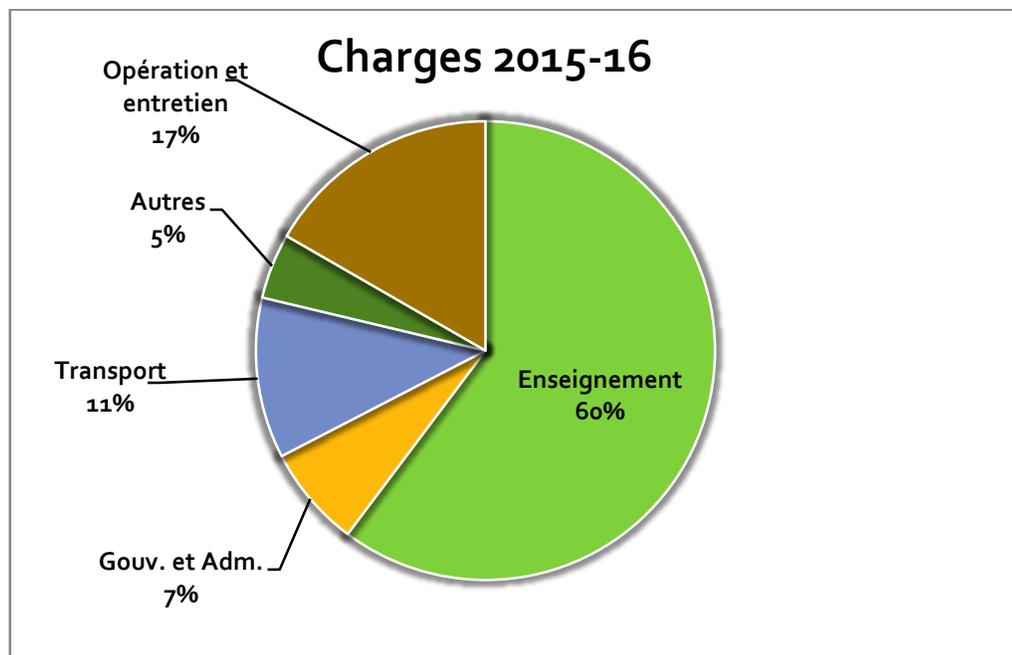
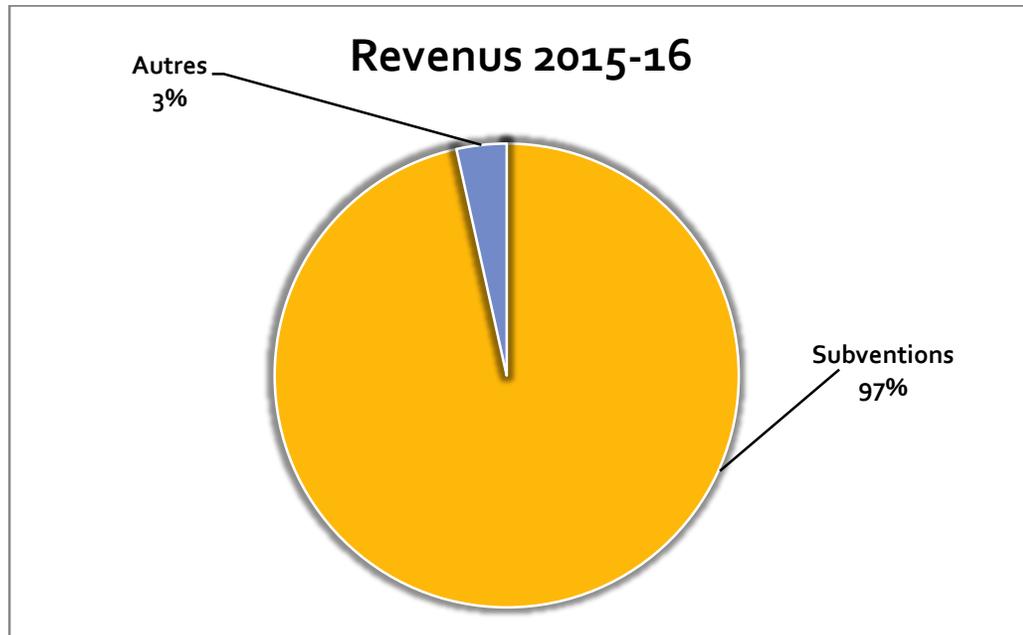
\*Le total des kilomètres parcouru inclut pour 2015-16 les autobus urbains.

## Sommaire financier

### Sommaire des revenus et des charges

La rubrique Sommaire des revenus et des charges compte deux composantes :

- Un bref aperçu de l'attribution des revenus et des charges dans la division scolaire ;
- Une représentation graphique des catégories de revenus et de charges.



## Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

Comparaison des prévisions et réalisations au titre des revenus et des charges pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

	2016	2016	2015	Réel vs Budget Positif / (Négatif)	Réel vs Budget %	Note
	Budget	Réel	Réel		Variance	
<b>REVENUS</b>						
Paiements de transfert	35 883 050	36 390 858	35 807 231	507 808	1%	
Frais de scolarité et frais afférents	118 000	41 154	593 736	(76 846)	-65%	1
Fonds générés par les écoles	571 361	593 767	691 145	22 406	4%	
Services complémentaires	-	58 443	69 739	58 443	100%	2
Services externes	284 243	296 009	333 488	11 766	4%	
Autres	74 067	322 240	515 861	248 173	335%	3
<b>Total des revenus</b>	<b>36 930 721</b>	<b>37 702 471</b>	<b>38 011 200</b>	<b>771 750</b>	<b>2%</b>	
<b>CHARGES</b>						
Gouvernance	390 955	344 850	255 546	(46 105)	-12%	4
Administration	2 885 337	2 144 544	2 722 486	(740 793)	-26%	5
Enseignement	22 747 084	20 994 475	20 803 613	(1 752 609)	-8%	6
Opération et entretien	6 886 410	5 811 040	6 125 936	(1 075 370)	-16%	7
Transport	4 417 834	3 948 072	4 068 370	(469 762)	-11%	8
Frais de scolarité et frais afférents	75 000	303 869	85 612	228 869	305%	9
Fonds générés par les écoles	571 391	558 689	649 182	(12 702)	-2%	
Services complémentaires	591 471	336 348	325 182	(255 123)	-43%	10
Services externes	284 243	286 277	289 643	2 034	1%	
Autres charges	324 374	119 403	956 772	(204 971)	-63%	11
<b>Total des charges</b>	<b>39 174 099</b>	<b>34 847 567</b>	<b>36 282 342</b>	<b>(4 326 532)</b>	<b>-11%</b>	
<b>Excédent (insuffisance) de l'exercice</b>	<b>(2 243 378)</b>	<b>2 854 904</b>	<b>1 728 858</b>			

Explication des variances (Toutes variances positives ou négatives de variances de plus de 5% doivent être expliquées)

Note	Explication
1	Baisse dans le nombre d'élèves non-résidents
2	Subvention SGI non budgétée
3	Augmentation des revenus de location et des remboursements divers
4	Moins de rencontres, des économies au niveau des frais de développement professionnel, des comités et des élections
5	Économies au niveau des salaires, bénéfiques, fournitures et services, des déplacements et frais de développement professionnel
6	Économies au niveau des salaires et bénéfiques du personnel non-enseignants et des frais de développement professionnel
7	Économies réalisées grâce aux températures clémentes, salaires et équipements non capitalisés

- 8 Écart découlant du nouveau système de transport mis en place et également des conditions climatiques
- 9 Augmentation due au nombre d'élèves du CÉF inscrits à l'école francophone albertaine de Lloydminster
- 10 Il y a eu moins d'activités au niveau de l'animation culturelle
- 11 La diminution provient de la faible utilisation de la marge de crédit et la réduction dans les frais d'intérêts liés aux retards dans les paiements des factures.

## Annexes

### Annexe A : Liste des bénéficiaires

#### *Paiements au conseil scolaire*

Nom	La rémunération	Les frais de déplacement	Le perfectionnement professionnel**	Le total
Barry, Alpha*	22 803	4 078	306	<b>27 187</b>
Briand, Clarence	18 391	6 828	1 059	<b>26 279</b>
Denis, André	27 581	4 451	894	<b>32 926</b>
Denis, Marilyn	16 979	2 776	225	<b>19 980</b>
Krohn, Dawn	5 945	2 673	0	<b>8 618</b>
Lepage, Maria	12 102	4 935	267	<b>17 304</b>
Marchildon, Denis	10 518	2 328	1 203	<b>14 048</b>
Penney, Nadine	4 378	324	0	<b>4 702</b>
Perreault, Elizabeth	18 239	6 896	398	<b>25 533</b>
Poirier, Joseph	14 639	5 547	542	<b>20 729</b>

\*Président au 31 août 2016

\*\* Le perfectionnement professionnel comprend les cours, les ateliers de formation et les conférences.

#### *Services personnels*

Pour obtenir ces renseignements, veuillez en faire la demande par écrit auprès de M. Ronald Ajavon, Directeur général aux affaires du Conseil des écoles fransaskoises.

#### *Paiements de transfert*

Nom	Montant
Division Scolaire Franco-Manitobaine	119 294

#### *Paiements à des fournisseurs*

Nom	Montant
A & L Motors	51 754
Alliance Energy Ltd.	99 314
Apple Canada Inc	53 080
Arch Transco LTD	57 046
Bill McLennan	54 320

Nom	Montant
Carmont Construction Ltd.	235 797
Centre Psychosocial	84 920
City of Saskatoon	139 028
Conroy Ross	51 433
Credit Union - Master Card	141 994

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
CSI leasing Canada LTD.	175 093
D2 Construction Ltd	457 580
De Lage Landen Financial	68 452
Deloitte & Touche s.r.l.	102 507
Donald Moe	187 615
Edgard Assoua	59 370
FirstCanada ULC	1 582 942
Grand & Toy	94 653
Grass Roots	192 253
Lebel Trenching	69 158
Marsh Canada Ltd.	133 390
Miller Thomson LLP	148 879

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
PGF Consultants Inc.	64 668
Prêts bancaire-Concentra	308 106
Raymond Chabot-Grant Thornton	60 245
Rilling Bus Ltd.	701 622
RW Bus Lines Ltd.	232 142
Sask Energy	318 601
Sask Power-Billing Services	495 579
SaskTel CMR	103 279
Success Office Systems	50 435
Welldone Mechanical Services	159 277
Wesclean	65 154

### *Autres paiements*

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
Municipale Employees	886 884
Receveur Général - RP 0001	2 305 092
Receveur Général - RP 0002	5 369 990
S.S.B.A.	369 431
Saskatchewan Teachers' Fed.	1 879 197

## Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés



---

### Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

---

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Exercice clos 31 août 2016

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lucie Pincau'.

---

Chef des Services financiers - Lucie Pincau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.'.

---

Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

---

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**31 août 2016**

**Table des matières**

Responsabilité de la direction quant aux états financiers.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de l'actif net (la dette nette).....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes aux états financiers.....	7-24
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus.....	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges.....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

## Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du Conseil scolaire (le “Conseil”) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

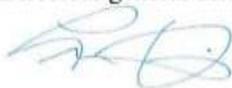
Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :



Présidente



Directeur général aux affaires



Chef des Services financiers

Le 25 novembre 2016

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2016, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

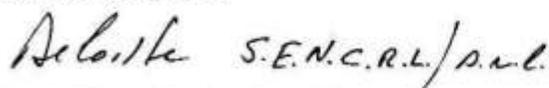
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 25 novembre 2016

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État de la situation financière**  
**au 31 août 2016**

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	4 092 305	270 240
Débiteurs (note 8)	1 067 823	2 120 204
Placements de portefeuille (note 4)	120 445	176 659
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5 280 573</b>	<b>2 567 103</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 415 891	3 789 405
Emprunt bancaire (note 3)	-	932 075
Dettes à long terme (note 10)	601 218	1 106 898
Avantages sociaux futurs (note 6)	523 600	481 700
Revenus reportés (note 11)	2 215 694	56 253
<b>Total des passifs</b>	<b>4 756 403</b>	<b>6 366 331</b>
<b>Actif net (dette nette)</b>	<b>524 170</b>	<b>(3 799 228)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe C)	58 646 613	60 179 440
Frais payés d'avance	154 300	89 967
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>58 800 913</b>	<b>60 269 407</b>
<b>Excédent accumulé (note 14)</b>	<b>59 325 083</b>	<b>56 470 179</b>

Obligations contractuelles et engagements (note 17)  
*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

Approuvé par le Conseil



Présidente



Chef des services financiers

## Conseil des écoles fransaskoises No. 310

### État des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice clos le 31 août 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>	(note 15)		
Paiements de transfert	35 883 050	<b>36 390 858</b>	35 807 231
Frais de scolarité et frais afférents	118 000	<b>41 154</b>	593 736
Fonds générés par les écoles	571 361	<b>593 767</b>	691 145
Services complémentaires (note 12)	-	<b>58 443</b>	69 739
Services externes (note 13)	284 243	<b>296 009</b>	333 488
Autres	74 067	<b>322 240</b>	515 861
<b>Total des revenus (annexe A)</b>	<b>36 930 721</b>	<b>37 702 471</b>	38 011 200
<b>CHARGES (note 5)</b>			
Gouvernance	390 955	<b>344 850</b>	255 546
Administration	2 885 337	<b>2 144 544</b>	2 722 486
Enseignement	22 747 083	<b>20 994 475</b>	20 803 613
Opération et entretien	6 886 411	<b>5 811 040</b>	6 125 936
Transport	4 417 834	<b>3 948 072</b>	4 068 370
Frais de scolarité et frais afférents	75 000	<b>303 869</b>	85 612
Fonds générés par les écoles	571 391	<b>558 689</b>	649 182
Services complémentaires (note 12)	591 471	<b>336 348</b>	325 182
Services externes (note 13)	284 243	<b>286 277</b>	289 643
Autres	324 374	<b>119 403</b>	956 772
<b>Total des charges (annexe B)</b>	<b>39 174 099</b>	<b>34 847 567</b>	36 282 342
<b>Excédent (insuffisance) de l'exercice</b>	<b>(2 243 378)</b>	<b>2 854 904</b>	1 728 858
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	56 470 179	<b>56 470 179</b>	54 741 321
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)</b>	54 226 801	<b>59 325 083</b>	56 470 179

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État de la variation de l'actif net (la dette nette)**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	<b>2016 Réel</b>	2015 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
<b>Dette nette, début de l'exercice</b>	(3 799 228)	<b>(3 799 228)</b>	(7 669 654)
<b>Variations au cours de l'exercice</b>			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(2 243 378)	<b>2 854 904</b>	1 728 858
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(350 000)	<b>(939 841)</b>	(1 282 191)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	<b>9 800</b>	9 308
(Gain) perte de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	<b>(1 737)</b>	711 468
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 983 169	<b>2 464 605</b>	2 570 978
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance (annexe E)	-	<b>(64 333)</b>	132 005
<b>Variation de l'actif net (de la dette nette)</b>	389 791	<b>4 323 398</b>	3 870 426
<b>Actif net (dette nette), fin de l'exercice</b>	(3 409 437)	<b>524 170</b>	(3 799 228)

*Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**État des flux de trésorerie**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	2 854 904	1 728 858
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 462 868	3 282 446
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	1 095 580	(1 579 174)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>6 413 352</b>	<b>3 432 130</b>
<b>Activités d'immobilisations corporelles</b>		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 219 546)	(1 231 238)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	9 800	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles</b>	<b>(1 209 746)</b>	<b>(1 231 238)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sorties de fonds pour acquisition de placements de portefeuille	-	(1 583)
Produit de la cession de placements de portefeuille	56 214	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>56 214</b>	<b>(1 583)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Diminution de l'emprunt bancaire	(932 075)	(1 536 485)
Remboursement de la dette à long terme	(505 680)	(621 241)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(1 437 755)</b>	<b>(2 157 726)</b>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>3 822 065</b>	<b>41 583</b>
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	<b>270 240</b>	<b>228 657</b>
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<b>4 092 305</b>	<b>270 240</b>

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.  
 Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**1. Autorité et raison d'être**

Le Conseil opère sous l'autorité de " *The Education Act, 1995* " de la Saskatchewan en tant que société sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises No. 310 " (le " Conseil ") et opère sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises ". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Méthodes comptables**

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

**a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**b) Périmètre comptable**

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

**c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 523 600 \$ (481 700 \$ en 2015) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées.
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 464 605 \$ (2 570 978 \$ en 2015) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction.
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)**

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

**d) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, l'emprunt bancaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

**e) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

**Les débiteurs** comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

**Les placements de portefeuille** comprennent des certificats de placement garantis et des dépôts à terme. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2d).

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**f) Actifs non financiers**

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

**Les immobilisations corporelles** qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles du Conseil comprennent les terrains, les améliorations aux terrains, les bâtiments, les bâtiments temporaires, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel incluant les locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

**Les frais payés d'avance** représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

**g) Passifs**

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

**Les emprunts à court terme** comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "The Education Act, 1995".

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**g) Passifs (suite)**

**Les créiteurs et charges à payer** comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

**La dette à long terme** comprend les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "The Education Act, 1995". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

**Les avantages sociaux futurs** représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

**Les revenus reportés** provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Le revenu est constaté lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

**Les revenus reportés** provenant de sources non gouvernementales comprennent des frais ou des paiements reçus d'avance pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus ou d'autres contributions sur lesquelles le contributeur a imposé des restrictions sur leur utilisation. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

**h) Régimes de retraite pour les employés**

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**2. Méthodes comptables (suite)**

**i) Constatation des revenus**

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux:

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services :

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements :

Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés.

**j) État des gains et pertes de réévaluation**

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

**3. Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ (5 800 000 \$ en 2015), au taux préférentiel plus 1% (taux préférentiel plus 1% en 2015). La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2016 est nul (932 075 \$ en 2015 à un taux d'intérêt de 3,7%).

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
Notes aux états financiers  
31 août 2016

**4. Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
<b>Placements de portefeuille au coût après amortissement:</b>		
Certificats de placement garantis, 1,05% (1,30% en 2015), échéant le 29 décembre 2016	120 445	118 899
Dépôts à terme, 1,00% en 2015, échéant le 18 janvier 2016	-	57 760
<b>Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement</b>	<b>120 445</b>	<b>176 659</b>

**5. Charges par fonction et par objets**

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	344 850	-	-	344 850	255 546
Administration	1 967 204	177 340	-	-	2 144 544	2 722 486
Enseignement	18 401 992	2 145 173	-	447 310	20 994 475	20 803 613
Opération et entretien	1 676 976	2 236 115	-	1 897 949	5 811 040	6 125 936
Transport	252 730	3 575 996	-	119 346	3 948 072	4 068 370
Frais de scolarité et frais afférents	-	303 869	-	-	303 869	85 612
Fonds générés par les écoles	-	558 689	-	-	558 689	649 182
Services complémentaires	130 827	205 521	-	-	336 348	325 182
Services externes	286 277	-	-	-	286 277	289 643
Autres	-	82 195	37 208	-	119 403	956 772
<b>TOTAL</b>	<b>22 716 006</b>	<b>9 629 748</b>	<b>37 208</b>	<b>2 464 605</b>	<b>34 847 567</b>	<b>36 282 342</b>

**6. Avantages sociaux futurs**

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière. Morneau Shepell Ltd, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 22 juin 2015 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2016.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**6. Avantages sociaux futurs (suite)**

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

Date de l'extrapolation actuarielle	<b>31 août 2016</b>	31 août 2015
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'actualisation	<b>2,10%</b>	2,50%
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions)	<b>3,20%</b>	3,20%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	<b>14 ans</b>	14 ans

Avantages sociaux futurs	<b>2016</b>	2015
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>566 800</b>	477 800
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	<b>64 400</b>	59 900
Charge d'intérêts	<b>15 200</b>	14 800
Prestations versées	<b>(44 300)</b>	(15 200)
Pertes actuarielles	<b>27 800</b>	29 500
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	<b>629 900</b>	566 800
Pertes actuarielles non amorties	<b>(106 300)</b>	(85 100)
Avantages sociaux futurs	<b>523 600</b>	481 700

Charge pour les avantages sociaux futurs	<b>2016</b>	2015
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>64 400</b>	59 900
Amortissement des pertes actuarielles nettes	<b>6 600</b>	4 500
Coût des avantages sociaux futurs	<b>71 000</b>	64 400
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	<b>15 200</b>	14 800
Charge totale des avantages sociaux futurs	<b>86 200</b>	79 200

**7. Régimes de retraite**

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

**a) " Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP) " et " Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP) "**

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du " Saskatchewan Teachers' Federation " pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**7. Régimes de retraite (suite)**

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2016			2015
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	252	6	<b>258</b>	332
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	11,30% - 13,50%	6,05% - 7,85%	<b>6,05% - 13,50%</b>	6,05% - 12,40%
Contribution des employés pour l'exercice	1 491 247	28 252	<b>1 519 499</b>	1 363 113

**b) " Municipal Employees' Pension Plan (MEPP) "**

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le " Municipal Employees' Pension Commission ".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2016	2015
Nombre d'employés actifs	<b>187</b>	167
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	<b>8,15%</b>	8,15%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	<b>8,15%</b>	8,15%
Contributions des employés pour l'exercice	<b>447 201</b>	434 831
Contributions du Conseil pour l'exercice	<b>447 201</b>	434 831
Date de (l'extrapolation) l'évaluation actuarielle	<b>(31 décembre 2015)</b>	31 décembre 2014
	<b>\$</b>	\$
Actifs du régime	<b>2 148 676 000</b>	2 006 587 000
Passifs du régime	<b>1 831 743 000</b>	1 672 585 000
Surplus du régime	<b>316 933 000</b>	334 002 000

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**8. Débiteurs**

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2016			2015		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	784 067	-	784 067	1 625 264	-	1 625 264
Autres débiteurs	336 143	52 387	283 756	592 149	97 209	494 940
<b>Total des débiteurs</b>	<b>1 120 210</b>	<b>52 387</b>	<b>1 067 823</b>	<b>2 217 413</b>	<b>97 209</b>	<b>2 120 204</b>

**9. Crédoiteurs et charges à payer**

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	225 704	418 253
Fournisseurs	903 807	3 291 152
Autres charges à payer	286 380	80 000
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>1 415 891</b>	<b>3 789 405</b>

**10. Dette à long terme**

Les détails de la dette sont comme suit:

	2016	2015
	\$	\$
Locations-acquisitions, 5,56%, échéant en juin 2017, remboursables par versements annuels de 166 580 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	166 580	387 764
Emprunt, remboursé au cours de l'exercice, taux préférentiel majoré de 1,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 \$ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	-	18 372
Emprunt, 4,06%, échéant en février 2018, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	168 385	275 182
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	41 735	123 022
Emprunt, 4,35%, échéant en avril 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 \$ incluant les intérêts	224 518	302 558
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>601 218</b>	<b>1 106 898</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**10. Dette à long terme (suite)**

Les versements de capital requis au cours des 3 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	Total
	\$	\$	\$	\$
2017	123 140	166 580	110 977	400 697
2018	85 016	-	57 408	142 424
2019	58 097	-	-	58 097
<b>Total</b>	<b>266 253</b>	<b>166 580</b>	<b>168 385</b>	<b>601 218</b>

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations-acquisitions	Autres dettes	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Capital	159 327	221 184	125 169	<b>505 680</b>	621 241
Intérêts	14 561	10 906	11 741	<b>37 208</b>	69 190
<b>Total</b>	<b>173 888</b>	<b>232 090</b>	<b>136 910</b>	<b>542 888</b>	690 431

**11. Revenus reportés**

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2015	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2016
	\$	\$	\$	\$
<b>Projets capitaux</b>				
Paiements de transfert fédéraux	42 210	2 200 000	(40 559)	<b>2 201 651</b>
<b>Total des revenus reportés reliés aux projets capitaux</b>	<b>42 210</b>	<b>2 200 000</b>	<b>(40 559)</b>	<b>2 201 651</b>
<b>Autres revenus reportés</b>				
Don Haïti	14 043	-	-	<b>14 043</b>
<b>Total des autres revenus reportés</b>	<b>14 043</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 043</b>
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>56 253</b>	<b>2 200 000</b>	<b>(40 559)</b>	<b>2 215 694</b>

**12. Services complémentaires**

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**12. Services complémentaires (suite)**

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2016 et 2015:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais et autres revenus	-	58 443	58 443	69 739
<b>Total des revenus</b>	-	58 443	58 443	69 739
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	126 960	3 867	130 827	85 360
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	1 202	-	1 202	3 142
Fournitures et services	-	16 394	16 394	6 985
Meubles et équipements non capitalisables	840	-	840	-
Opération des bâtiments	-	41 714	41 714	50 649
Communications	-	145	145	118
Déplacements	-	10 158	10 158	11 071
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	3 592	2 081	5 673	10 183
Charges reliées aux étudiants	-	102 223	102 223	109 924
Services contractuels pour le transport et allocations	-	27 172	27 172	47 750
<b>Total des charges</b>	<b>132 594</b>	<b>203 754</b>	<b>336 348</b>	<b>325 182</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les charges</b>	<b>(132 594)</b>	<b>(145 311)</b>	<b>(277 905)</b>	<b>(255 443)</b>

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite-enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

**13. Services externes**

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**13. Services externes (suite)**

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2016 et 2015:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2016	2015
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Frais et autres	296 009	296 009	333 488
<b>Total des revenus</b>	<b>296 009</b>	<b>296 009</b>	333 488
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	286 277	286 277	289 643
<b>Total des charges</b>	<b>286 277</b>	<b>286 277</b>	289 643
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>9 732</b>	<b>9 732</b>	43 845

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Regina.

**14. Excédent accumulé**

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, conformément à l'approbation du Ministère de l'éducation, ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
Notes aux états financiers  
31 août 2016

**14. Excédent accumulé (suite)**

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit:

	2015	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2016
	\$	\$	\$	\$
<b>Investi dans les immobilisations corporelles</b>				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	60 179 440	939 841	2 472 668	58 646 613
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 106 898	-	505 680	601 218
	59 072 541	939 841	1 966 988	58 045 395
<b>Entretien préventif et améliorations</b>	560 166	662 922	355 371	867 717
<b>Affecté à l'interne</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Montant à être financé par la dette à long terme	(207 536)	(72 464)	-	(280 000)
Paiement de transfert constaté d'avance	266 067	160 000	312 089	113 978
	58 531	87 536	312 089	(166 022)
<b>Fonctionnement</b>				
Paiement de transfert constaté d'avance	939	-	939	-
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	302 779	-	295 774	7 005
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	2 997	-	1 117	1 880
Montant à être financé par la dette à long terme	(55 880)	(507)	-	(56 387)
	250 835	(507)	297 830	(47 502)
<b>Autres</b>				
Fonds générés par les écoles	254 979	593 767	558 689	290 057
Fonds de bourses d'études	20 000	-	10 000	10 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	-	5 000	15 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	51 366	-	-	51 366
Réserves	2 505 079	-	2 246 209	258 870
	2 851 626	593 767	2 819 898	625 495
<b>Non affecté</b>	(6 323 521)	6 323 521	-	-
<b>Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	56 470 179	8 607 080	5 752 176	59 325 083

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**14. Excédent accumulé (suite)**

Montant à être financé par la dette à long terme représente des projets capitaux qui, selon l'entente avec le Ministère, sont financés en partie par une dette à long terme qui n'avait pas encore été contractée en fin d'exercice.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les levées de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourses d'études représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses d'études à des étudiants.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

**15. Prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 24 juin 2015 et par le Ministère de l'Éducation le 20 août 2015.

**16. Apparentés**

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la Couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

*Opérations entre apparentés*

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglées avec des conditions standards.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**16. Apparentés (suite)***Opérations entre apparentés (suite)*

	2016	2015
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	33 963 285	33 433 925
Saskatchewan Government Insurance	58 443	58 443
	<b>34 021 728</b>	<b>33 492 368</b>
<b>Charges</b>		
Saskatchewan Power Corporation	407 672	453 148
SaskEnergy Incorporated	311 290	310 399
Saskatchewan Government Insurance	16 506	18 233
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	111 267	154 534
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	81 283	212 103
Technical Safety Authority	2 816	2 762
Horizon School Division No. 205	825	-
Living Sky School Division No. 202	35 634	-
	<b>967 293</b>	<b>1 151 179</b>
<b>Débiteurs</b>		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	784 067	1 713 760
Saskatchewan Government Insurance	58 443	44 409
	<b>842 510</b>	<b>1 758 169</b>
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Saskatchewan Government Insurance	-	44 409
	-	44 409
<b>Frais payés d'avance</b>		
Saskatchewan Government Insurance	3 130	1 661
Technical Safety Authority	1 465	568
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	43 968	-
Saskatchewan Finance	23	23
	<b>48 586</b>	<b>2 252</b>
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Saskatchewan Power Corporation	41 078	65 745
SaskEnergy Incorporated	10 040	(1 756)
Saskatchewan Finance	-	640
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	9 078	17 491
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	-	12 441
	<b>60 196</b>	<b>94 561</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**16. Apparentés (suite)**

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

Une portion des paiements de transferts reçus du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est dédiée au remboursement du capital et des intérêts de certains emprunts du Conseil.

**17. Obligations contractuelles et engagements**

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit :

	Location-exploitation					Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Transports	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles						
2017	65 052	19 721	3 198 420	97 004	3 380 197	169 685
2018	-	-	3 266 756	3 153	3 269 909	-
2019	-	-	947 050	3 153	950 203	-
2020	-	-	982 235	788	983 023	-
2021	-	-	1 018 334	-	1 018 334	-
	65 052	19 721	9 412 795	104 098	9 601 666	169 685
Intérêts et frais accessoires	-	-	-	-	-	(3 105)
Obligations liées aux locations	65 052	19 721	9 412 795	104 098	9 601 666	166 580

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 939 841 \$ (1 282 191 \$ en 2015), dont 87 926 \$ (367 631 \$ en 2015) ont été payés après la fin de l'exercice et 851 915 \$ (914 560 \$ en 2015) ont été payés au cours de l'exercice.

**19. La gestion des risques**

Le Conseil est exposé à des risques financiers reliés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2016 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	<b>31 août 2016</b>				
	<b>Total</b>	<b>Courant</b>	<b>31-60 jours</b>	<b>61-90 jours</b>	<b>90 jours et plus</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Paiements de transfert	784 067	-	-	-	784 067
Autres débiteurs	210 027	23 326	7 019	3 913	175 769
<b>Débiteurs brut</b>	<b>994 094</b>	<b>23 326</b>	<b>7 019</b>	<b>3 913</b>	<b>959 836</b>
Provision pour moins-value	52 387	-	-	-	52 387
<b>Débiteurs net</b>	<b>941 707</b>	<b>23 326</b>	<b>7 019</b>	<b>3 913</b>	<b>907 449</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Notes aux états financiers**  
**31 août 2016**

**19. La gestion des risques (suite)**

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2016			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1 415 891	-	-	-
Dette à long terme, sauf locations-acquisitions	136 922	97 195	200 521	-
<b>Total</b>	<b>1 552 813</b>	<b>97 195</b>	<b>200 521</b>	<b>-</b>

*Risque de marché*

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêts, comme suit :

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille et l'emprunt temporaire.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ (5 800 000 \$ en 2015) avec intérêts au taux préférentiel plus 1% (taux préférentiel plus 1% en 2015). Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2016 est nul (932 075 \$ en 2015 à un taux d'intérêt de 3,7%).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	<b>2016 Réal</b>	2015 Réal
	\$ (note 15)	\$	\$
<b>Paielements de transfert</b>			
<b>Paielements de transfert pour le fonctionnement</b>			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	32 931 292	<b>33 140 363</b>	32 865 964
Autres transferts	-	-	22 380
<b>Total des paielements de transfert du Ministère</b>	<b>32 931 292</b>	<b>33 140 363</b>	32 888 344
Paielements de transfert fédéraux	2 401 444	<b>2 202 700</b>	2 203 700
Autres paielements de transfert	-	<b>184 314</b>	169 607
<b>Total des paielements de transfert pour le fonctionnement</b>	<b>35 332 736</b>	<b>35 527 377</b>	35 261 651
<b>Paielements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>			
Ministère de l'éducation	550 314	<b>822 922</b>	545 580
Autres paielements de transfert	-	<b>40 559</b>	-
<b>Total des paielements de transfert pour les immobilisations corporelles</b>	<b>550 314</b>	<b>863 481</b>	545 580
<b>Total des paielements de transfert</b>	<b>35 883 050</b>	<b>36 390 858</b>	35 807 231
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
<b>Frais de fonctionnement</b>			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	118 000	<b>34 734</b>	569 646
Particuliers et autres	-	<b>6 420</b>	24 090
<b>Total des frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>118 000</b>	<b>41 154</b>	593 736
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
<b>Frais pour activités hors curriculum</b>			
Levées de fonds	571 361	<b>593 767</b>	691 145
<b>Total des fonds générés par les écoles</b>	<b>571 361</b>	<b>593 767</b>	691 145
<b>Revenus de services complémentaires</b>			
<b>Frais et autres revenus</b>			
Frais de scolarité et frais afférents	-	<b>58 443</b>	68 659
Autres revenus	-	-	1 080
<b>Total des revenus de services complémentaires</b>	<b>-</b>	<b>58 443</b>	69 739

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe A: Détails supplémentaires des revenus**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	<b>2016 Réel</b>	2015 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
<b>Revenus de services externes</b>			
<b>Frais et autres revenus</b>			
Autres revenus	284 243	<b>296 009</b>	333 488
<b>Total des revenus de services externes</b>	<b>284 243</b>	<b>296 009</b>	333 488
<b>Autres revenus</b>			
Autres	-	<b>189 746</b>	365 000
Ventes et locations	74 067	<b>128 567</b>	148 782
Placements	-	<b>2 190</b>	2 079
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	<b>1 737</b>	-
<b>Total des autres revenus</b>	<b>74 067</b>	<b>322 240</b>	515 861
<b>Total des revenus pour l'exercice</b>	<b>36 930 721</b>	<b>37 702 471</b>	38 011 200

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	<b>2016 Réel</b>	2015 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
<b>Gouvernance</b>			
Charges des membres du Conseil	158 458	<b>257 851</b>	170 588
Conférences pour les membres du Conseil	80 000	<b>26 563</b>	34 455
Conseils d'école	100 597	<b>39 677</b>	36 631
Conférences pour les conseils d'école	13 385	<b>978</b>	798
Élections	38 515	<b>18 622</b>	13 018
Autres	-	<b>1 159</b>	56
<b>Total des charges pour la gouvernance</b>	<b>390 955</b>	<b>344 850</b>	255 546
<b>Administration</b>			
Salaires	2 181 730	<b>1 753 944</b>	2 161 165
Avantages sociaux	289 653	<b>213 260</b>	308 304
Fournitures et services	314 954	<b>133 836</b>	182 862
Meubles et équipements non capitalisables	-	<b>2 636</b>	5 118
Opération des bâtiments	-	<b>4 234</b>	6 656
Communications	20 000	<b>18 315</b>	31 439
Déplacements	25 000	<b>3 324</b>	7 040
Perfectionnement professionnel	54 000	<b>14 995</b>	19 902
<b>Total des charges d'administration</b>	<b>2 885 337</b>	<b>2 144 544</b>	2 722 486
<b>Enseignement</b>			
Salaires pour les enseignants	13 713 997	<b>13 767 641</b>	13 449 870
Avantages sociaux pour les enseignants	732 536	<b>852 343</b>	1 209 012
Salaires pour le personnel de soutien	3 744 641	<b>3 260 525</b>	3 020 038
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	938 372	<b>521 483</b>	464 332
Soutien à l'apprentissage	633 095	<b>330 709</b>	323 045
Fournitures et services	875 930	<b>987 192</b>	991 733
Meubles et équipements non capitalisables	195 375	<b>169 470</b>	117 495
Communications	199 875	<b>122 892</b>	145 755
Déplacements	336 036	<b>294 387</b>	323 494
Perfectionnement professionnel	509 226	<b>152 438</b>	160 191
Charges reliées aux étudiants	-	<b>88 085</b>	77 767
Amortissement des immobilisations corporelles	868 000	<b>447 310</b>	520 881
<b>Total des charges d'enseignement</b>	<b>22 747 083</b>	<b>20 994 475</b>	20 803 613

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$ (note 15)	\$	\$
<b>Opérations et entretien</b>			
Salaires	1 474 871	<b>1 440 106</b>	1 376 740
Avantages sociaux	244 042	<b>236 871</b>	261 374
Fournitures et services	40 491	<b>105 571</b>	118 970
Meubles et équipements non capitalisables	83 696	<b>21 636</b>	24 034
Opération des bâtiments	3 069 077	<b>2 101 381</b>	2 404 385
Communications	7 509	<b>3 207</b>	3 020
Déplacements	7 000	<b>4 319</b>	3 808
Perfectionnement professionnel	5 000	-	662
Amortissement des immobilisations corporelles	1 954 725	<b>1 897 949</b>	1 932 943
<b>Total des charges d'opérations et entretien</b>	<b>6 886 411</b>	<b>5 811 040</b>	6 125 936
<b>Transport</b>			
Salaires	201 192	<b>212 660</b>	178 361
Avantages sociaux	53 921	<b>40 070</b>	38 708
Fournitures et services	91 705	<b>72 865</b>	94 263
Meubles et équipements non capitalisables	158 044	<b>128 069</b>	89 387
Opération des bâtiments	15 628	<b>11 263</b>	9 846
Communications	2 819	<b>3 784</b>	4 090
Déplacements	3 798	<b>1 645</b>	3 023
Services contractuels pour le transport	3 730 283	<b>3 358 370</b>	3 533 538
Amortissement des immobilisations corporelles	160 444	<b>119 346</b>	117 154
<b>Total des charges de transport</b>	<b>4 417 834</b>	<b>3 948 072</b>	4 068 370
<b>Frais de scolarité et frais afférents</b>			
Frais de scolarité	75 000	<b>292 964</b>	85 612
Frais pour le transport	-	<b>10 905</b>	-
<b>Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents</b>	<b>75 000</b>	<b>303 869</b>	85 612
<b>Fonds générés par les écoles</b>			
Charges pour les fonds générés par les écoles	571 391	<b>558 689</b>	649 182
<b>Total des charges pour les fonds générés par les écoles</b>	<b>571 391</b>	<b>558 689</b>	649 182

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016 Budget	2016 Réal	2015 Réal
	\$	\$	\$
	(note 15)		
<b>Services complémentaires</b>			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	91 215	<b>118 045</b>	79 548
Enseignants	-	<b>3 867</b>	5 812
Personnel de soutien	70 465	<b>8 915</b>	-
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	-	<b>1 202</b>	3 142
Fournitures et services	156 217	<b>16 394</b>	6 985
Meubles et équipements non capitalisables	1 750	<b>840</b>	-
Opération des bâtiments	-	<b>41 714</b>	50 649
Communications	10 500	<b>145</b>	118
Déplacements	36 074	<b>10 158</b>	11 071
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	<b>5 673</b>	10 183
Charges reliées aux étudiants	109 250	<b>102 223</b>	109 924
Services contractuels pour le transport et allocations	116 000	<b>27 172</b>	47 750
<b>Total des charges pour les services complémentaires</b>	<b>591 471</b>	<b>336 348</b>	<b>325 182</b>
<b>Services externes</b>			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	284 243	<b>286 277</b>	289 643
<b>Total des charges pour les services externes</b>	<b>284 243</b>	<b>286 277</b>	<b>289 643</b>
<b>Autres</b>			
Intérêts et frais bancaires	279 662	<b>67 808</b>	85 705
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	44 712	<b>14 561</b>	32 387
Autres	-	<b>22 647</b>	36 803
<b>Total intérêts et frais bancaires</b>	<b>324 374</b>	<b>105 016</b>	<b>154 895</b>
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	711 468
Créances douteuses	-	<b>14 387</b>	90 409
<b>Total des autres charges</b>	<b>324 374</b>	<b>119 403</b>	<b>956 772</b>
<b>Total des charges pour l'exercice</b>	<b>39 174 099</b>	<b>34 847 567</b>	<b>36 282 342</b>

**Conseil des écoles francosaskoises No. 310**  
Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles  
de l'exercice clos le 31 août 2016

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipement	Équipement Informatique et audiovisuel	Logiciels	Constructions en cours	31 août 2016	31 août 2015
<b>Immobilisations corporelles - au coût</b>												
Solde au 1er septembre	747 580	1 423 316	68 636 575	10 026 145	1 681 529	86 937	3 153 134	2 669 470	87 629	1 075 443	89 587 758	89 187 572
Acquisitions	-	39 473	6 127	57 919	41 574	-	199 617	57 587	-	537 544	939 841	1 282 191
Cessions	-	-	-	-	(113 740)	-	-	-	-	-	(113 740)	(882 005)
Transferts	-	-	606 738	1 006 249	-	-	-	-	-	(1 612 987)	-	-
<b>Solde au 31 août</b>	<b>747 580</b>	<b>1 462 789</b>	<b>69 249 440</b>	<b>11 090 313</b>	<b>1 609 363</b>	<b>86 937</b>	<b>3 352 751</b>	<b>2 727 057</b>	<b>87 629</b>	<b>-</b>	<b>90 413 859</b>	<b>89 587 758</b>
<b>Immobilisations corporelles - amortissement</b>												
Solde au 1er septembre	-	1 125 099	21 517 409	1 671 268	799 085	70 891	2 146 049	2 035 731	42 786	-	29 408 318	26 998 569
Amortissement de l'exercice	-	35 511	1 360 506	501 935	112 955	6 390	176 668	253 115	17 525	-	2 464 605	2 570 978
Cessions	-	-	-	-	(105 677)	-	-	-	-	-	(105 677)	(161 229)
<b>Solde au 31 août</b>	<b>N/A</b>	<b>1 160 610</b>	<b>22 877 915</b>	<b>2 173 203</b>	<b>806 363</b>	<b>77 281</b>	<b>2 322 717</b>	<b>2 288 846</b>	<b>60 311</b>	<b>N/A</b>	<b>31 767 246</b>	<b>29 408 318</b>
<b>Valeur comptable nette</b>												
Solde au 1er septembre	747 580	298 217	47 119 166	8 351 877	882 444	16 046	1 007 085	633 739	44 843	1 075 443	60 179 440	62 189 003
Solde au 31 août	747 580	302 179	46 371 525	8 917 110	803 000	9 656	1 030 034	438 211	27 318	-	58 646 613	60 179 440
<b>Variation de la valeur comptable nette</b>	<b>-</b>	<b>3 962</b>	<b>(747 641)</b>	<b>565 233</b>	<b>(79 444)</b>	<b>(6 390)</b>	<b>22 949</b>	<b>(195 528)</b>	<b>(17 525)</b>	<b>(1 075 443)</b>	<b>(1 532 827)</b>	<b>(2 009 563)</b>
<b>Cessions</b>												
Coût historique	-	-	-	-	113 740	-	-	-	-	-	113 740	882 005
Amortissement cumulé	-	-	-	-	105 677	-	-	-	-	-	105 677	161 229
<b>Coût net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 063</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 063</b>	<b>720 776</b>
Produit de la cession	-	-	-	-	9 800	-	-	-	-	-	9 800	9 800
<b>Gain (perte) à la cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 737</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 737</b>	<b>(711 468)</b>
Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18												
<b>Valeur comptable nette des actifs</b>												
<b>donnés en garanties pour la dette</b>												
-	-	-	-	-	539 264	-	-	244 015	-	-	783 279	1 078 221

Ann. C

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016	2015
	\$	\$
<b>Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 464 605	2 570 978
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	(1 737)	711 468
<b>Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice</b>	<b>2 462 868</b>	<b>3 282 446</b>

**Conseil des écoles fransaskoises No. 310**  
**Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités**  
**de fonctionnement sans effet sur la trésorerie**  
**de l'exercice clos le 31 août 2016**

	2016	2015
	\$	\$
<b>Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement</b>		
Diminution des débiteurs	1 052 381	502 761
Diminution des paiements de transfert reçus en trop	-	(1 400 000)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(2 093 809)	(888 331)
Augmentation des avantages sociaux futurs	41 900	64 000
Augmentation des revenus reportés	2 159 441	10 391
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(64 333)	132 005
<b>Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie</b>	<b>1 095 580</b>	<b>(1 579 174)</b>